

Le sénateur Hébert: Les gens vont s'en souvenir!

Le sénateur Thériault: Maintenant, je vais vous citer une lettre que le sénateur Simard a écrite à Mme Tracy Sletto, vice-présidente des affaires extérieures de l'assemblée des étudiants de la Saskatchewan, Campus de la Place Riel, Pièce 65, Saskatoon, Saskatchewan. La lettre se lit comme suit:

Madame,

J'accuse réception de la lettre que vous m'avez envoyée récemment pour exprimer votre inquiétude face à la disposition du projet de loi C-76 qui éliminerait la période de six mois sans intérêt sur les prêts étudiants.

Je partage votre inquiétude et j'ai fait part de mon intention de demander une modification de ce projet de loi, de façon à maintenir cette période de six mois sans intérêt. J'inclus, pour votre gouverne, la transcription de l'intervention que j'ai faite au Comité sénatorial des finances nationales le 4 mars 1993.

Honorables sénateurs, je n'ai pas assisté à cette réunion et je n'ai pas lu le compte rendu, mais des étudiants m'ont dit qu'ils en étaient satisfaits avec l'assurance que le sénateur Simard les appuyait.

• (1600)

Je poursuis my lecture:

Je suis sûr que vous serez satisfaite de mon intervention et j'ai confiance que nous aurons du succès dans notre entreprise.

Cette «*entreprise*», honorables sénateurs, consistait à faire supprimer cet article dans le projet de loi. Pourtant, les étudiants devront, avec ou sans travail, avec ou sans argent, payer les intérêts sur leurs prêts au cours des six premiers mois qui suivront la fin de leurs études.

Je tiens à dire au sénateur Simard que les étudiants de l'Université de Moncton m'ont vraiment donné à penser qu'il prenait leur défense. La fédération croyait qu'il prenait leur défense. Aujourd'hui, il prend la parole et, donnant pour prétexte les événements survenus au Nouveau-Brunswick, qui devraient renforcer sa résolution de s'opposer au projet de loi, il fait volte-face et appuie son parti. Son attitude fera du tort aux étudiants de ma province et de la sienne.

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, de toute évidence, le sénateur Thériault a mal entendu. J'ai une question à lui poser.

Des voix: Démissionnez!

Le sénateur Murray: La question!

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, sans revenir sur tout ce

qui s'est fait jusqu'ici dans le cadre du débat, j'aimerais néanmoins vous faire part de quelques observations. Nous avons ici un exemple frappant des enfantillages auxquels nous nous livrons en cet endroit. Ce sont de pures futilités. La fédération des étudiants a comparu devant le comité, et les sénateurs Kinsella et Simard étaient du même avis qu'eux. L'exposé qu'ils ont présenté était très bon, je dirais même excellent. Les opinions qu'ils avançaient étaient sensées, correctes, et ces deux sénateurs les partageaient. Nous avons formulé des amendements en fonction de ce qui avait été convenu, mais qu'est-ce que cela va donner aujourd'hui? Ces sénateurs voteront en bloc avec le gouvernement.

Honorables sénateurs, nous acquittons-nous de notre tâche en agissant de la sorte? Je vous le demande. Le rôle des sénateurs n'est certes pas, dans le cas des sénateurs de l'opposition, d'appuyer le gouvernement et vice versa. Ce n'est pas là la mission du Sénat. À ce compte, autant abolir le Sénat, parce qu'il n'est d'aucune utilité dans le système parlementaire canadien. Il ne fait tout simplement pas son devoir. Nous ferions mieux d'étudier les mesures législatives en fonction de leur intérêt pour les Canadiens, et non pour notre parti.

Le premier amendement que nous avons proposé hier englobait plus d'éléments relatifs aux étudiants. Il a été rejeté. Nous en proposons maintenant un autre qui est bien plus modeste.

Je me souviens que le sénateur Kinsella a déclaré que nous ne devrions pas faire de modifications avant la tenue d'un programme d'évaluation. Soit. Pourquoi alors devrions-nous proposer des modifications maintenant? Rappelons le rôle du Sénat. La fonction du Sénat n'est pas d'entériner d'office tous les projets de loi que lui renvoient la Chambre des communes, le Cabinet, les fonctionnaires. Sa fonction consiste à procéder à un second examen objectif des projets de loi.

Les sénateurs Simard et Kinsella étaient d'accord avec les étudiants au comité, et ils avaient raison. Je presse les sénateurs de se libérer de la discipline de parti et de voter en faveur de ce qui est dans l'intérêt des Canadiens.

Son Honneur le Président pro tempore: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement proposée par l'honorable sénateur Corbin, appuyé par l'honorable sénateur Bosa, que le projet de loi C-76 soit modifié en supprimant les articles 3 et 4, aux pages 1, 2 et 3?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président pro tempore: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président pro tempore: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.